

Conseil municipal de VERMENTON

Séance du jeudi 27 mai 2021, 20^h00

Le 27 mai 2021 le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 18 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, maire de Vermenton.

Étaient présents : Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Isabelle DELHOMME, Hervé RATON, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Pierre GUILHAMOU, Evelyne MORANGE, Béatrice MAUVAIS, Sébastien BORNOT, Fabienne MURIS-FAFIN, Benoit SERRIOT, Laetitia GUILLEROT, Isabelle DUPLESSIS, Cédric SCHIFFMACHER, Aurélien LEMAIRE, Thomas DEBIEF, Catherine QUILLET, Aurélien COMPAROT

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Cédric SCHIFFMACHER

Ordre du Jour :

1. *Travaux de rénovation du campanile de la Tour du Méridien*
2. *Restauration du Moulin des Iles : consultation études préliminaires*
3. *Instauration des périmètres de protection du captage de Sacy pour l'alimentation en eau potable*
4. *Travaux église de Sacy : vitraux et éclairage*
5. *Plan de coupe de la forêt communale de Sacy/Vermenton 2022*
6. *Questions diverses*

Compte-rendu de la séance du 8 avril 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1/ Travaux de rénovation du campanile de la Tour du Méridien : (délibération 2021/042)

Le maire rappelle les travaux d'urgence effectués sur la Tour du Méridien et expose avoir sollicité plusieurs entreprises pour effectuer des travaux de restauration du campanile. Les offres sont les suivantes :

Entreprise	Montant € HT
DULION	66 460.59
SASU GEKIERE	32 800.00
EURL LONDERO	55 516.66

Le maire fait part du rapport de l'architecte missionné qui préconise, dans un premier temps, le remplacement du campanile. Le maire expose par ailleurs que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par l'État.

Le maire propose de retenir l'entreprise GEKIERE et de solliciter l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 32 800.00 HT	
DETR 40%	13 120.00 €
COMMUNE 60%	19 680.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- *VALIDE le devis de l'entreprise GEKIERE pour un montant de 32 800 € HT*
- *SOLLICITE l'aide de l'État à hauteur de 40% au titre de la DETR*
- *AUTORISE le maire à signer le devis correspondant*
- *DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021*

Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)

2/ Restauration du Moulin des Iles : consultation pour les études préliminaires:
(délibération 2021/043)

Le maire rappelle le projet d'installation d'une centrale hydroélectrique au rez-de-chaussée du moulin et expose que dans la poursuite du projet de sauvegarde (restauration du bâtiment et aménagements possibles pour un ERP), il est nécessaire de recruter un bureau d'études pour chiffrer ces deux parties. Le maire informe par ailleurs que le projet global de sauvegarde peut bénéficier de subvention de la Région dans le cadre du programme EFFILOGIS. Il s'agit d'un dispositif de cofinancement dédié à l'efficacité énergétique respectueuse de l'environnement avec utilisation de matériaux biosourcés. Pour permettre d'avancer sur ce projet, le dossier doit être déposé avant fin novembre.

Le maire propose alors de lancer une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ACCEPTE de lancer une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études

- AUTORISE le maire à procéder au recrutement du cabinet d'études, dans la limite des crédits inscrits au budget

Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)

3/ Instauration des périmètres de protection de captage pour l'alimentation en eau potable de Sacy, autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine et autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel : *(délibération 2021/044)*

Demande d'ouverture des enquêtes publiques en vue de l'établissement des servitudes pour la mise en conformité des périmètres de protection, l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel et l'autorisation de distribuer l'eau.

Le maire expose la nécessité de poursuivre la procédure d'instauration des périmètres de protection du captage de « la Vallée des fontaines » (ou « ancienne source »), destinée à l'alimentation en eau potable de Sacy.

Le maire expose par ailleurs le rapport du 14 juillet 2020 de l'hydrogéologue agréé concernant la source de « la Berlande » (ou « nouvelle source »), dans lequel il a donné un avis défavorable au maintien de ce captage pour la production d'eau potable étant donné l'impossibilité de le protéger par un périmètre de protection immédiate d'une part, et le risque non négligeable de capter des eaux de mauvaise qualité lors de fortes recharges hivernales d'autre part.

Il est donc nécessaire d'abandonner définitivement la source de « la Berlande » et de la déconnecter du réseau d'alimentation en eau potable de Sacy.

Le maire indique que conformément :

- ✓ au code de l'environnement (art. L.214-1 à 6),
- ✓ aux articles L.1321-1 à 10 du code de la santé publique,
- ✓ aux articles R.1321-1 à 63 du code de la santé publique,
- ✓ à l'avis de l'hydrogéologue agréé,

Il est indispensable de régulariser l'autorisation de prélever et d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine et d'instaurer autour du captage de « la Vallée des fontaines » les périmètres de protection, afin de grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée pour préserver le point d'eau de toute pollution éventuelle.

Le maire invite alors le conseil municipal à engager les démarches nécessaires à la régularisation des périmètres de protection du captage qui ont été retenus à l'issue de la phase d'études préalables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE l'avis rendu le 14 juillet 2020 par M. Thierry GAILLARD, hydrogéologue agréé,

- *PREND l'engagement de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection du captage de « la Vallée des fontaines » (ou « ancienne source ») et y inclut l'enregistrement par la conservation des hypothèques des servitudes nécessaires et la mise à jour des documents d'urbanisme existants,*
- *PRECISE que le dossier porte sur les volumes maximums d'exploitation du captage suivants (besoins de Sacy à terme) : 3 m3/h ; 60 m3/j ; 15.000 m3/an,*
- *DECIDE de réaliser les travaux nécessaires à la protection des ouvrages et d'engager l'enquête publique pour l'aboutissement de ladite procédure (dossier administratif),*
- *S'ENGAGE à inscrire à son budget les crédits relatifs à l'instauration des périmètres de protection et ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de leurs périmètres,*
- *MANDATE le maire pour engager des démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions, de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Yonne,*
- *MANDATE le maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.*

Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)

4/ Travaux église de Sacy / réfection des vitraux et éclairage de la nef : demandes de subvention : annule et remplace la délibération 2021/018 : (délibération 2021/0445)

Le maire rappelle la délibération 2021/018 dans laquelle un plan de financement a été validé suite à la demande d'éclairage de la nef et de réfection des vitraux de l'église de Sacy par l'association des « Gens de Sacy ».

Le maire rappelle que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ne peut financer que les travaux de remise en état des vitraux et sous condition que la commune participe ; ce qui n'était pas le cas dans la précédente délibération.

En conséquence, le maire propose le nouveau plan de financement suivant :

Désignation	DEPENSES HT	RECETTES	
Remise en état des vitraux	14 069.95 €	DRAC (35% vitraux)	4 924.48 €
Éclairage de la nef	14 371.50 €	FOND PATRIMOINE	22 813.47 €
		COMMUNE (5% vitraux)	703.50 €
TOTAL TRAVAUX	28 441.45 €		28 441.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- *VALIDE le nouveau plan de financement,*
- *SOLLICITE l'aide de la DRAC à hauteur de 35% du montant HT des travaux de remise en état des vitraux,*
- *DECIDE d'ouvrir une souscription à la Fondation du Patrimoine,*
- *DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021,*
- *AUTORISE le maire à signer les devis correspondants après accord de subvention,*
- *DIT que cette délibération annule et remplace la délibération 2021-018.*

Adopté à la majorité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 1)

5/ Plan de coupes de la forêt communale Sacy/Vermenton 2022 : (délibération 2021/046)

Le maire expose le plan de coupe pour l'exercice 2022 proposé par l'Office National des Forêts (ONF).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- *DECIDE :*
 - * *le martelage des parcelles 125 (11.12 ha) en ouverture de cloisonnements d'exploitation (partie Sacy).*
 - * *le martelage des parcelles 3 (3.05 ha) et 4 (5.65 ha) (partie Vermenton) en ouverture de cloisonnements d'exploitation,*
 - * *la délivrance de la coupe des parcelles 3 et 4 en 2022,*
 - * *la vente de la coupe de la parcelle 125,*

- *NOMME* trois garants:

Patrice MONGEOT, Aurélien LEMAIRE, Pierre GUILHAMOU

Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)

6/ Questions diverses :

Tour de table :

Hervé RATON fait part de la réception des travaux de la traversée de Sacy qui a eu lieu ce matin.

Patrice MONGEOT informe que la commission de contrôle des listes électorales s'est réunie en vue des élections des 20 et 27 juin 2021.

Benoît SERRIOT informe que 5 projets sur les 8 présentés ont été retenus dans le cadre du budget participatif.

Sébastien BORNOT indique que la journée d'action au collège intitulé « collège mort » a rencontré un vif succès auprès des parents mais aussi auprès des élus qui sont venus en nombre.

Fabienne MURIS-FAFIN annonce la sortie du prochain petit vermentonnais et sollicite les différentes commissions pour alimenter les prochains numéros pour éviter l'essoufflement de la commission communication. Elle relate par ailleurs la difficulté d'être membre du conseil municipal au hameau du Val du Puits de Sacy et précise que suite à un différend avec un riverain une main courante a été déposée par le maire.

Béatrice MAUVAIS rappelle que se tient le week end du 4 au 6 juin la manifestation « Rendez-vous aux jardins »

Bérengère MARTINEZ rappelle le rendez-vous à 9h00 samedi 29 mai pour terminer le nettoyage de l'ancienne décharge.

Denis MAILLARD informe que la composition des bureaux de vote pour Vermenton et Sacy est terminée et qu'elle sera transmise à l'ensemble des membres des bureaux.

La séance est levée à 21h27.